DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 2 avril 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-

présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy

ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Laurent FURST, Monsieur

Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Docteur Yves LE

TALLEC, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Francis GRIGNON

N° CP/2012/246 - Compétence départementale directe d'organisation du

transport scolaire - 1151

Subvention pour l'acquisition d'un minicar en faveur de la régie de transport scolaire d'ASSWILLER - Délégation d'organisation du transport scolaire à la commune de MONSWILLER

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la commune d'ASSWILLER une subvention d'équipement de 46 500 € représentant 50 % du coût subventionnable HT d'acquisition d'un minicar de transport scolaire.

Elle approuve par ailleurs la convention de délégation d'organisation d'une ligne de transport scolaire à intervenir à cet effet avec la commune d'ASSWILLER.

Elle approuve également la nouvelle convention de délégation d'organisation et de financement d'une ligne de transport scolaire à intervenir avec la commune de MONSWILLER.

Elle autorise en outre son président à signer ces deux conventions au nom du Département.

Pour extrait conforme : Pour le Président Le Directeur des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Jean-Jacques STAHL

Hal2

Accusé de réception N°: A067-226700011-20120402-66622-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 13/04/12